

## Règlement jeu concours 140 ans

### Article 1 : Organisateur

Le concours est organisé par **La Confédération générale des Scop et des Scic**, ci-après dénommée « **l'organisateur** », destiné exclusivement aux membres du réseau des Scop et des Scic.

### Article 2 : Objet

Dans le cadre de la célébration du 140e anniversaire de la Confédération des Scop et des Scic, nous invitons nos membres à participer à un concours unique et créatif. L'objectif est de concevoir une identité visuelle dédiée à cet anniversaire qui incarnera l'esprit et les valeurs de notre Mouvement.

Les participants sont encouragés à créer des designs qui reflètent notre héritage, tout en étant tournés vers l'avenir, symbolisant ainsi notre engagement envers la coopération, l'innovation et la durabilité.

Ce projet représente une chance exceptionnelle pour les membres de notre réseau d'exprimer leur talent et leur vision.

### Article 3 : Conditions de participation

- Ouvert exclusivement aux adhérents de la Confédération des Scop et des Scic.
- Les participants concourent au nom de la Scop dans laquelle ils travaillent. Les indépendants sont acceptés à condition qu'ils soient en CAE.
- La participation est gratuite.
- Les employés de l'organisateur et leur famille proche sont inéligibles.

### Article 4 : Modalités de participation

- Les participants doivent envoyer **le dossier d'inscription complet** par mail à [les-scop@scop.coop](mailto:les-scop@scop.coop) **avant** la date de clôture spécifiée.
- Aucune ébauche n'est demandée dans le premier dossier de participation.

### Article 5 : Délais

Le concours est ouvert du **04/03/2024** au **18/03/2024**.

### Article 6 : Critères d'évaluation

- Originalité
- Pertinence par rapport au thème
- Cohérence dans les valeurs du Mouvement Scop
- Qualité professionnelle du travail

- Adaptabilité à tous supports (site web, emailings, réseaux sociaux, Ppt, signalétique, badges...)

## Article 7 : Composition du Jury

- Équipe communication de la CG Scop
- Fatima Bellaredj, déléguée générale
- Séverine Saint Martin et Amélia Tiscornia, membres du Bureau de la Direction nationale

## Article 8 : Déroulement du jeu concours

- Une présélection des 5 meilleurs candidats sera effectuée par l'équipe communication de la CG Scop. L'annonce des 5 candidats se fera le **vendredi 22 mars 2024**.
- Ces 5 candidats devront fournir une ébauche du projet **avant le 5 avril 2024** et seront soumis au vote du public, à l'aide d'un vote via un emailing dédié envoyé aux adhérents.
- Les votes auront lieu du **8 au 19 avril 2024**.
- Les 3 ébauches ayant reçu le plus de votes du public, passeront devant le jury qui choisira le meilleur projet. Le gagnant sera prévenu par téléphone le **26 avril 2024**.

## Article 9 : Prix

- **Le vainqueur** recevra le **prix de 2 000 € TTC** à la livraison du projet, prévue pour le 15 mai 2024.
- Les **4 autres candidats retenus** recevront un **prix de 200 € TTC** chacun.

## Article 10 : Annonce des résultats

Lors de la soirée des 140 ans de la CG Scop, les 3 finalistes seront mis à l'honneur et leur projet seront présentés au public sous forme d'affichage.

## Article 11 : Droits et utilisation des œuvres

- Les participants cèdent les droits d'utilisation de leur œuvre à l'organisateur pour ses communications.
- Les créations doivent être originales et ne pas violer les droits d'auteur d'autrui.
- Tous les formats (photo, illustration, montage photo, 3D, etc) sont acceptés.
- Tout plagiat entraînera une disqualification immédiate.

## Article 12 : Confidentialité et données personnelles

L'organisateur s'engage à protéger la confidentialité et les données personnelles des participants.

## Article 13 : Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

## Article 14 : Modifications du règlement

L'organisateur se réserve le droit de modifier le règlement en cas de besoin, avec information préalable des participants.

Date :

Signature :

